



AMBASSADE DE MADAGASCAR EN ITALIE

VISAS D'ENTREE ET DE SEJOUR A MADAGASCAR

Suite aux instructions de la Présidence de la République de Madagascar, l'Ambassade de Madagascar à Rome est désormais autorisée à délivrer les visas transformables sous réserve de conformité des documents présentés.

Pour les demandeurs qui sont résidents dans un Pays où Madagascar n'a pas de Représentation Diplomatique et Consulaire, un accord d'embarquement pourrait être délivré sur le site evisa.diplomatie.gov.mg dans les 72h de leur soumission en ligne (sous réserve de conformité) et est transformable auprès du Service des Visas du Ministère des Affaires Etrangères.

Par ailleurs, afin de s'assurer de la bonne compréhension de l'esprit des vols de rapatriements prévus s'échelonner jusqu'au 30 septembre, la priorité est donnée aux ressortissants malagasy en situation de difficulté, ensuite les diplomates en poste à Madagascar, les résidents et les coopérants, et enfin les experts ou les missionnaires devant se rendre à Madagascar dans le cadre d'activités professionnelles.

Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire liée à la Covid-19, il est à préciser que l'obtention de visa n'exempte à aucun moment l'obligation de se soumettre au protocole sanitaire mis en place par les autorités malagasy, notamment la signature de la lettre d'engagement de mise en quarantaine.



Via Ricardo Zandonai 84/A
00135 Rome/Tél: +39 068 932 5880
E-mail: ambamadroma@gmail.com